

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 22 septembre 2023 à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Rochepaule s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOUTRY, Maire, le vendredi 22 septembre 2023 à 18h30.

Présents : Sandra ROSSET, Pierre DELAYGUE, Pascal DELORME, Guy VALETTE, Yoan LIOTARD, Elisabeth COSTET, Daniel GUYON-VEUILLET, Pierre BARNIER.

Absents excusés : Ivan BOUVET, Hervé SPAES.

Secrétaire de séance : Yoan LIOTARD.

Ouverture de séance à 18h30.

Ordre du jour :

1. Approbation du P.V (Procès-Verbal) du CM du 23/06/2023.
2. Décision modificative au compte 615.
3. Informations et Questions diverses

- Mandats Payet Immobilier.
- Divagation d'animaux et incivilités (Sandra Rosset).
- M. et Mme SAVAJANO (Bergeron).
- Remerciements Mme Charmetant.
- Films anti-UV entrée Mairie.
- Indemnités gardiennage Eglise.
- Informations AMF07.
- Boulodrome (Pierre Delaygue).
- Garage communal et cheminée de l'Eglise (Pierre Delaygue).
- Mise à niveau électrique Bâtiments communaux (Pierre Delaygue).

- Eclairage Public (Pierre Delaygue).
- Demande M. Hebly.
- Expulsion Madame Porcel.
- Illuminations 2024.
- Convention de base ATC.
- Demande de Logement.
- Demande Nom Rue de l'Usine.
- P.V. Commission Culture.
- SCoT PLU.
- Château de la Grangeasse.

1. Approbation du P.V. (Procès-Verbal) du CM du 23 juin 2023.

Approbation à l'unanimité des personnes présentes du procès-verbal du conseil municipal du 23 juin 2023. (09 voix pour, 0 abstention et 0 contre).

2. Décision modificative au compte 615.

Afin de pouvoir régler la facture de Jérôme ANTERION pour son passage d'épaveuse sur la commune durant l'été, il convient de prendre une décision modificative en dépenses de fonctionnement pour un montant de 2 500€. Les 2 500€ seront ôtés du compte 022 (dépenses imprévues) pour être imputés au compte 615 (entretien et réparations).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des personnes présentes (09 voix pour, 0 abstention et 0 contre).

3. Informations et Questions diverses :

3.1 Madats Payet Immobilier.

Les mandats signés avec Payet Immobilier au mois de mai sont arrivés à échéances. De nouveaux contrats vont être signés. Ceux-ci ne seront plus exclusifs à cette agence.

3.2 Divagation d'animaux et Incivilités (Sandra Rosset).

Le maire et les adjoints sont souvent sollicités pour constater des incivilités (cartons, verres cassés, excréments canins, divagations d'animaux, etc...).

Ces incivilités pourraient être amendées dans le cadre des pouvoirs de Police du Maire mais les carnets à souche pour ces infractions n'existent plus. Il serait possible de mettre en place une verbalisation électronique mais cela à un coût.

3.3 Monsieur et Madame Savajano (Bergeron).

Un câble électrique a été déterrée sur la propriété de Monsieur et Madame Savajano par un grumier. Lors des coupes de bois les grumiers n'utilisaient pas le chemin cadastré et coupaient leur trajectoire vers la maison ce qui a fortement endommagé le terrain de Monsieur et Madame Savajano.

Monsieur Savajano va faire des travaux sur son terrain avec un engin mécanique. Il propose de rénover le chemin cadastré et demande l'aide des employés communaux.

3.4 Remerciements Mme Charmetant.

La commune est intervenue chez Madame Charmetant pour une livraison d'eau. Cette dernière nous a adressé un mail de remerciement.

3.5 Films anti-UV entrée Mairie.

Un devis a été demandé à l'entreprise Cornu pour la pose de films anti-UV à l'entrée de la Mairie afin de réduire la chaleur l'été.

3.6 Indemnités gardiennage Eglises.

Une revalorisation des indemnités de gardiennage a eu lieu suite à la revalorisation du point indice des fonctionnaires.

3.7 AMF 07.

Un document de l'Association des Maires de France est arrivé en mairie apportant quelques précisions sur les obligations de la commune sur les points suivants :

-L'adressage postal : la commune est à jour sur ce point-là.

-Le débroussaillage : il est obligatoire de débroussailler à 50 mètres autour des habitations même si cela s'étend au voisinage mais il est interdit de pénétrer sur le terrain du voisin sans son autorisation.

-Taxes habitation sur les résidences secondaires : La commune ne fait pas partie de la liste des communes éligibles à la majoration.

-Beaucoup de plaintes au secrétariat de mairie au sujet de la hausse de la taxe foncière. Le maire précise à nouveau que les bases fiscales ayant augmentées de plus de 7% la commune avait fait le choix lors du vote du budget de ne pas augmenter la taxe foncière puisque la hausse pour la part de la commune est de moins de 1%.

3.8 Boulodrome (Pierre Delaygue).

Un devis avait été demandé pour une installation pour l'assèchement de l'air, le montant de ce devis est de 30 444,49€.

Le coût des travaux demandé par la commission de sécurité pour la mise aux normes pour faire d'autres activités que sportives est de 22 500€.

Le coût total s'élève donc à 52 944,49€.

Monsieur le Maire et Pierre Delaygue ont demandé un entretien avec Messieurs Reboulet et Masoyer de la communauté de communes afin de définir comment sera réparti le financement des travaux.

A ce jour, la communauté de communes a encore la gestion de la compétence sportive de ce bâtiment.

3.9 Garage Communal et Cheminée de l'Eglise. (Pierre Delaygue)

Les travaux du garage communal et de la cheminée de l'Eglise devraient commencer en octobre. Il est impératif que les travaux aient débuté avant le 31 décembre 2023 et que 20% de la facture totale aient aussi été réglés avant cette date pour le garage communal afin de pouvoir bénéficier de la DETR.

3.10 Mise à niveau électrique Bâtiments Communaux (Pierre Delaygue).

Suite au passage de l'Apave des mises aux normes électriques doivent être effectuées pour les bâtiments communaux. Le montant du devis est de 467€.

3.11 Eclairage Public (Pierre Delaygue).

Emmanuel DELAYGUE, habilité en électricité a été formé afin de pouvoir régler les horaires de l'éclairage public. A ce jour, l'extinction des lumières est à 22h30.

3.12 Expulsion Mme Porcel.

Le jugement de Madame Pocel a été rendu et cette dernière est expulsée.

Mme Porcel a été assignée par un huissier, elle a donc un délai d'un mois pour quitter son logement.

3.13 Illuminations 2024.

Un mail est arrivé en mairie concernant les illuminations de 2024. Le maire demande l'avis du conseil si les guirlandes qui décorent le village sont suffisantes. Le conseil a l'unanimité confirme qu'il n'est pas nécessaire d'investir dans de nouvelles décorations pour l'instant.

3.14 Convention de base ATC.

La convention d'assistance technique aux collectivités (ATC) dans le domaine de la voirie, passée entre la commune et le SDEA, arrive à son terme au 31 décembre 2023. La nouvelle convention est valable une année renouvelable tacitement 2 fois. Le prix fixé pour la nouvelle convention est de 2.75 euros HT par habitant.

Le conseil décide de renouveler cette convention car de bons conseils sont donnés pour les travaux de voirie.

3.15 Demande de logement.

Une demande de location de logement, notamment pour l'ancienne mairie a été faite à la commune. Cette habitation étant en vente, une location précaire ou une convention avec départ si vente, pourrait être envisagée.

3.16 Demande nom Rue de l'Usine.

Une demande est parvenue en Mairie afin de renommer la Rue de l'Usine. D'autres demandent avait été faites et avaient été réfutées. Après consultation du conseil : 1 personne vote pour et 8 contre.

L'adressage communal étant encore récent, une révision globale n'est pas envisagée pour l'instant.

3.17 P.V. commission culture.

L'amicale des Sapeurs-Pompiers avait une demande de subvention de 600€ pour effectuer des travaux de rénovation de la caserne. Le bâtiment appartenant à la commune il avait été décidé que le financement des travaux serait à la charge de la commune si les devis et factures étaient au nom de la mairie. Le conseil décide donc de verser 600€ de subvention exceptionnelle étant donné que les devis et factures n'ont pas été adressés en Mairie.

3.18 SCoT PLU.

C'est de plus en plus compliqué d'obtenir un permis de construire, car la commune n'a pas de document d'urbanisme juste un RNU, avec la loi montagne et récemment avec le SCoT qui viennent imposer de nouvelles contraintes.

La commune aura la possibilité d'adhérer à un PLUI si celui-ci est constitué. Le conseil est favorable au principe d'adhérer à un PLUI.

3.19 M. Hebly.

Monsieur Hebly demande que le chemin de Chazeau soit goudronné. Le chemin cadastré passe par Mars et il est impraticable. Celui de Bery créé par M. Hebly n'est pas cadastré et se situe sur une propriété privée. Il faudrait dans un premier temps faire passer ce chemin récemment créé par M. Hebly dans la voirie communale et ensuite financer les coûts d'enquête publique et de géomètre. Ce qui dans l'état actuel de la trésorerie paraît difficile. Sa demande sera étudiée en commission voirie du 05 octobre 2023.

3.20 Château de la Grangeasse.

Un panneau interdisant les piétons et vélos a été installé vers le Château de la Grangeasse sur un chemin cadastré appartenant à la commune. Monsieur le Maire va envoyer un courrier aux propriétaires.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 20h39.

Le Secrétaire

Yoan LIOTARD

Le Maire,

Jean-Marie FOUTRY

